

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015

## PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le Mercredi 26 Août 2015, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le Mardi 1er Septembre 2015 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (*séance ouverte à 20 h 43*).

Présents : M. REDA, M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme HURIEZ, M. GODRON, Mme BAUSTIER, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, M. NASSE, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. RIONDET, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, M. JADOT, M. CARBRIAND, M. CHAUFOUR (présent à partir de la délibération relative à l'Avis sur le nouveau périmètre intercommunal : extension de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), M. SALVI, Mme MOUTTE, M. GONNOT, Mme SYLLA.

Absents représentés : Mme GUINOT-MICHELET représentée par M. PERRIMOND, Mme MOUREY représentée par M. REDA, M. PERROT représenté par Mme HURIEZ, Mme MARIE représentée par M. SAINT-PIERRE, Mme CLERC représentée par M. GONNOT, Mme BENAILI représentée par Mme SYLLA.

Absent non représenté : Mme FALGUIERES, M. LEFFRAY.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	25
Votants	31

- Secrétaire de séance : Michel PERRIMOND -

### Points divers

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2015 est approuvé à l'unanimité.
- b) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 16 Juin 2015 est approuvé à l'unanimité.
- c) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 15 Juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.
- d) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire (du 25 Juin 2015 au 16 Juillet 2015), en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date	Objet	Montant € (TTC)	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
25/06/2015	Convention d'assistance juridique entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et le Cabinet LAZARE-AVOCATS - recours contentieux formé par la SCI AMF Promotion contre le refus de permis de construire portant sur les 10,12,14 avenue d'Estienne d'Orves à Juvisy-sur-Orge.	2950,00	02/07/2015	RAG	Le Maire
25/06/2015	Convention pour la mise à disposition de locaux et salles municipales	-	02/07/2015	DICI	Le Maire
29/06/2015	Convention pour une intervention lors de la journée pédagogique le 6 juillet 2015 à 9h au multi-accueil Korczak	200,00	06/07/2015	PE	Le Maire
02/07/2015	Avenant n°2 au marché n° 2015-007 J Organisation des séjours d'été année 2015 Lot n°1 : « Séjour multi-activités à la mer à destination des enfants de 6 à 11ans ».	-	09/07/2015	ED	Le Maire

03/07/2015	Convention avec l'Association "Au coin de l'Art Rue", pour l'animation d'un atelier d'arts plastiques pour les enfants du CLAS, année 2014-2015	640,00	09/07/2015	EDU	Le Maire
09/07/2015	Avenant au contrat de prestation pour l'organisation d'un séjour à Ajaccio pour les retraités du 19 au 26 septembre 2015	1405,00	24/07/2015	RET	Le Maire
10/07/2015	Modification de la régie de recettes "Enfance"	30 000,00	20/07/2015	POP	Le Maire
16/07/2015	Contrat de partenariat relatif à une mission d'accompagnement individuel de formation et de mobilité	5040,00	20/07/2015	DRH	Le Maire

#### Direction Générale des services

#### 1) Avis sur le nouveau périmètre intercommunal : extension de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

M. Le Maire précise que Monsieur le Préfet d'Ile-de-France a sollicité par courrier en date du 10 août 2015, l'avis des Conseils Municipaux des communes membres de la CALPE, concernant son extension dans le cadre des nouvelles dispositions prévues par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE).

En effet, au regard des nouvelles dispositions de l'article 59 de la loi NOTRE modifiée en son article 5° au I de l'article L.5219-1 du CGCT, il est désormais possible à toutes les communes membres de la CALPE d'intégrer la Métropole du Grand Paris (MGP) à compter du 01 janvier 2016. Le texte étant rédigé comme suit : « l'ensemble des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le périmètre duquel se trouvent des infrastructures aéroportuaires ou ayant fait l'objet d'un arrêté de rattachement à cet établissement pris par le représentant de l'Etat dans le ou les départements concernés à la date de la promulgation de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et dont au moins deux tiers des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population ou au moins la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant au moins deux tiers de la population se sont prononcés favorablement dans un délai d'un mois à compter de cette promulgation ».

Ainsi, la proposition de la mission de préfiguration est de créer un Etablissement Public Territorial (EPT) dénommé « Val-de-Bièvre - Seine Amont - Grand Orly », recherchant une dynamique territoriale Nord/Sud avec en son cœur le bassin d'emploi et de développement économique de l'aéroport d'Orly et du Marché d'intérêt national de Rungis.

Cet EPT regrouperait 22 communes et 632 237 habitants, en étant composé de :

- 3 agglomérations : la CALPE (dont Paray-Vieille-Poste et Viry-Châtillon), la CA de Seine Amont et la CA du Val-de-Bièvres,
- et de 6 communes isolées : Chevilly-Larue, Rungis, Thiais, Orly, Villeneuve-le-Roi et Ablon,

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le rattachement ou non à la Métropole du Grand Paris à compter du 1 janvier 2016.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, M. Salvi a fait part de ses remarques dans les termes suivants :

« Je m'exprime en tant qu' élu écologiste indépendant et à ce propos je rappelle que :

- j'ai quitté depuis juin 2014 le groupe d'opposition dit « de gauche et écologiste »
- et que je suis indépendant de tout parti politique puisque j'ai quitté EELV au début de cette année

*Le groupe d'opposition dit de gauche et écologiste ne comprend donc plus d' élu écologiste.*

*Par conséquent, les textes publiés dans le journal communal par ce groupe, s'ils sont peut-être agréés par certains écologistes, ils ne peuvent en aucun cas prétendre présenter la position de l' élu écologiste Juvisien que je*

*suis sur les sujets communaux, intercommunaux (même si je peux parfois être en accord avec ces textes) et plus largement, ils ne peuvent relayer l'idée que je me fais de ce que doit être une vraie politique écologique à l'échelle locale, nationale et européenne, entre autre une politique non productiviste et centré sur un autre mode de développement économique que celui totalement dépassé qui ne repose que sur le mythe de la croissance. Il y a aujourd'hui des économistes qui enfin prennent conscience de la fin de la croissance.*

*Je profite de ce préambule pour vous réitérer ma demande, Monsieur le Maire d'un droit d'information dans le journal communal pour me permettre de communiquer cette mise au point aux Juvisiens.*

*Donc en tant qu'élu écologiste, indépendant de tout positionnement partisan, en dehors de l'exécutif et simple conseiller Municipal, je redis que j'étais et je suis opposé à la réforme territoriale telle que décidée par l'ETAT.*

*Une réforme qui augmente la surface des régions et va à l'encontre du critère de proximité, un redécoupage réalisé sans concertation des populations et des élus locaux, la création de métropoles mégalo-poles qui vont encore éloigner les habitants des centres de décisions, et qui par ailleurs, ne permettra pas d'optimiser et de rendre plus efficace le service public puisqu'à l'inverse il semble que cette réforme soit génératrice de dépenses supplémentaires ! Enfin elle conforte les Conseils départementaux alors que je suis partisan depuis bien longtemps de leur suppression.*

*Cette réforme va, de plus, à l'encontre de l'aménagement du territoire puisqu'elle va permettre encore à la désertification rurale de se développer !*

*A notre échelle intercommunale, comme je l'ai déjà dit nous avons à peine expérimenté le fonctionnement de la CALPE à 6 communes qu'il nous faut à nouveau changer d'échelle*

*Pour ma part, l'échelle de la CALPE est une bonne échelle. A terme les communes doivent de mon point de vue disparaître (du point de vue des organes exécutifs) au profit de l'interco avec l'élection au suffrage universelle des représentants et une représentation communale égalitaire en terme de nombre d'élus.*

*J'ai déjà dit que le projet du Grand Orly et du Grand Paris qui nous sont proposés sont des projets productivistes où les projets de territoires sont au service d'un type de développement économique de mon point de vue dépassé qui consiste à soutenir la construction pour générer de la croissance (toujours le mythe de la croissance qui est censée résoudre nos problèmes) et qui ne se préoccupe pas d'écologie, de la qualité de vie des habitants et de leur bien-être.*

*Je profite de ma prise de parole pour attirer l'attention des Juvisiens et habitants de la CALPE sur le sujet de l'aéroport. Les défenseurs de l'environnement soupçonnent les autorités de vouloir développer à moyen terme la fréquence des vols voire de supprimer le couvre-feu. L'entrée de la CALPE dans le grand Paris précipitera probablement cette évolution.*

*Aussi, étant opposé au Grand Paris, opposé à la réforme territoriale telle qu'elle a été menée, opposé aux métropoles mégalo-poles, défendant la démocratie participative totalement absente dans ces réformes, je ne participerai pas au vote puisqu'aucun des schémas proposés ne peut me convenir.*

*Ma non participation au vote évitera ainsi au groupe de la majorité d'interpréter de façon erronée mon vote d'écologiste comme cela a été fait pour la délibération sur le Centre de Santé où il faut comprendre que mon vote n'était pas contre le projet de centre de santé mais pour une autre manière plus collective et concertée de le mettre en œuvre ! ».*

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (28 voix POUR, 2 CONTRE) et M. SALVI n'ayant pas pris part au vote :**

**PROPOSE d'intégrer la Métropole du Grand Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

2) Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) :

Mme Huriez annonce que par courrier en date du 31 mars 2015, la Ville de JUVISY SUR ORGE informait le Conseil Départemental de l'Essonne de sa volonté de résilier la convention de subdélégation de compétences relative aux transports routiers des élèves (circuits spéciaux scolaires) en tant qu'organisateur en régie.

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) reprenant la délégation au 1<sup>er</sup> août 2015 en lieu et place du Département de l'Essonne, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires avec le STIF, en tant qu'organisateur local afin de conserver le lien local avec les familles.

La convention prendra effet à la rentrée scolaire de septembre 2015-2016.

Elle est conclue pour une durée de 2 ans et prend fin au terme de l'année scolaire 2016-2017.

Cette convention précise, les règles et principes communs du règlement régional en vigueur sur la région Ile-de-France, la responsabilité de l'organisateur local et l'étendue de sa délégation.

Le STIF, en sa qualité d'autorité organisatrice, est garant de la politique régionale des transports et en assure la cohérence. Toutefois, conformément à l'article L.1241-3 du code des transports, le syndicat des transports d'Ile-de-France peut déléguer tout ou partie des attributions mentionnées à l'article L.1241-2, à l'exception de la politique tarifaire, à des collectivités ou à leurs groupements

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITE :

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents.



La séance est levée à 21h17.



Le Maire,

Robin REDA